



CT-EP du 15 décembre 2016 - Compte-rendu CFDT-MÉTÉO

Après [la déclaration de la CFDT-Météo](#),

- le p-dg indique qu'un courrier sera très rapidement envoyé au ministère, demandant + 2% de primes ITS pour les personnels techniques.
- il donne son accord pour que la nouvelle DRH travaille le sujet « mesures sociales » avec les organisations syndicales. Son avis est qu'une plate-forme de mesures peut être constituée pour devenir une référence. Il rappelle en outre que « *cela avait été tenté mais n'avait pas abouti* » (nous citons cette plate-forme dans notre déclaration); on remettra l'ouvrage sur le métier... Le p-dg évoque des sujets à traiter tels que la requalification, l'accession au corps supérieur, et précise qu'il ne s'agit pas seulement d'évoquer des primes.
- sur le réseau territorial, il estime qu'un certain travail est en cours puisque les implantations thématiques (marine, montagne) sont en discussion. Sans le refuser, il ne donne pour l'instant pas suite à notre demande d'un groupe de travail paritaire (administration / représentants des personnels) pour négocier un réseau cible passant de 55 implantations à ... ?
- enfin, sur le dialogue social, il rappelle qu'il y a eu des présentations des grands axes et du plan détaillé du Contrat d'Objectifs et de Performance.

Sommaire :

.Présentation du budget 2017 2

Au passage, la place du commerce à Météo-France est débattue. 2

.Ressources humaines : TROED 2017 3

.Un point est d'abord fait sur les départs prévus en 2017 et le recrutement 3

La direction présente ce que l'on appelle le schéma d'emploi : 92 entrées nouvelles sont annoncées en 2017 3 auxquelles s'ajoutent 26 autres par l'effet des fins de temps partiel ou des retours de détachement. 3

Mais il y a 178 sorties prévues (en grande partie des départs en retraite), une tous les deux jours ! Le solde est bien de – 60 agents à temps plein. 3

.Le TROED (Tableau de Répartition Optimale des Effectifs Disponibles) : 3

.Point d'étape du programme « Prévision-Production » (PPP) 4

.Point d'information sur le PPCR 4

Résumé des 21 pages fournies par l'administration. 4

.Mise en œuvre en 2016 de la prime d'intéressement 2017 - 2019 5

.Point d'information sur le RIFSEEP 5

Date d'entrée pour les TSM et les ITM : 1/7/2017 : la fonction publique aurait arbitrée cette date. 5

La DRH a expliqué qu'il y avait beaucoup de retard dans la mise au point du fonctionnement pour les IPEF, malgré une bascule prévue le 1er janvier. 6

.Présentation pour avis de la nouvelle instruction télétravail à Météo-France 6

Le p-dg estime qu'il faut s'aligner sur ce que fait le ministère. 6

.La direction présente un mode opératoire pour assurer la continuité du service public en cas de grève au sein de Météo-France 7

Quelle liste des tâches assurées ? 7

.Évolution des MIRs en région ouest : 7

.Une expertise externe sur l'impact des ré-organisations est obtenue 8

.Kerguelen : 8

.Météo-France Régie (MFR)° : 8

.Présentation du budget 2017

Le budget entérine une nouvelle réduction des effectifs (schéma d'emplois fixé à -60 ETP, -1,8 %). La revalorisation du point d'indice (0,6 % reste toutefois maigre) et l'application du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR) rendent un peu de pouvoir d'achat aux fonctionnaires de notre Etablissement.

En 2016, leur impact cumulé a représenté 1,1 M€ pour 2016 (604 k€ pour le point d'indice, 504 k€ pour PPCR - seules les catégories B en ont bénéficié -).

Quant à 2015, tous les personnels techniques auront subi une année blanche en terme de revalorisation de salaire. La CFDT-Météo répète son message sur la double peine imposée aux agents : des baisses d'effectifs donc des efforts de productivité contraints, sans aucune compensation financière. Nous remettons en avant l'intérêt d'un groupe de travail sur les mesures sociales, afin de pouvoir identifier « qu'est-ce qui coûterait combien, en faveur de qui ».

Fin 2016, les crédits étant ric-rac, la participation de Météo-France à l'action sociale commune DGAC-Météo n'a pas pu être versée (980 k€), en partie pour pouvoir payer les personnels.

Au passage, la place du commerce à Météo-France est débattue.

Des représentants des personnels s'interrogent sur la place du commerce à Météo-France. Il n'y a pas de sujet pour nous : la CFDT-MÉTÉO est favorable au maintien d'équipes commerciales à Météo-France.

Nous estimons d'ailleurs qu'une manière de renforcer la différence avec nos concurrents est d'ailleurs de donner des missions commerciales à des centres de proximité.

Le p-dg estime que l'engagement de chacun dans le domaine commercial a été remarquable en 2016, tant du point de vue des équipes commerciales que des équipes de production. Il se montre optimiste pour l'avenir ; selon lui, « *le marché peut encore se développer* ». Il indique que ce qui est différenciant est « *le contenu du service que l'on rend* ».

Les auditeurs du ministère (CGEDD) proposent à Météo-France de mettre en place des « joint-ventures ». Selon le président-directeur général, la production ne doit pas être « *monolithique* » (issue uniquement de bases et de productions de Météo-France). Il estime que le commerce donne du sens, que l'orientation fondamentale de l'Etablissement doit être de « *rendre des services* ». Le Contrat d'Objectifs et de Performance que Météo-France signe avec l'Etat porte cette orientation. Il est validé et pleinement soutenu par le ministère. Le p-dg se sent donc conforté dans cette approche, et soutient pleinement l'activité commerciale au sein de notre Etablissement.

.Ressources humaines : TROED 2017

.Un point est d'abord fait sur les départs prévus en 2017 et le recrutement

La direction présente ce que l'on appelle le schéma d'emploi : 92 entrées nouvelles sont annoncées en 2017

auxquelles s'ajoutent 26 autres par l'effet des fins de temps partiel ou des retours de détachement.

Mais il y a 178 sorties prévues (en grande partie des départs en retraite), une tous les deux jours ! Le solde est bien de – 60 agents à temps plein.

Sur les 92 entrants, 50 entrent par concours, 42 sont des « recrutements externes ».

50 personnes par concours alors que les années précédentes, nous étions à 36 (2016), 27 (2015) :

- 25 ITM (autres que par examen pro)
- 13 TSM (8 externes + 3 déjà fonctionnaires, se répartissant en 6 TSI et 5 TSE + 2 cas particuliers)
- 1 ou 2 ouvriers
- 2 administratifs
- 6 chargés de recherche

Sur les 42 « recrutements externes », on trouve de nombreux contractuels. Ce chiffre de 42 sera ajusté en fonction des départs qui seront effectivement constatés.

.Le TROED (Tableau de Répartition Optimale des Effectifs Disponibles) :

Avec moins 142,5 postes, c'est du jamais vu (ces dernières années, nous étions autour de – 80). C'est en DIR que l'effort est le plus important. C'est l'effet d'inscrire des cibles dans ce tableau d'effectifs 2017 qui tire le TROED vers le bas. Voici les cibles :

- **PREVI** : CPR (9 ETP), PAR (un poste permanent / chacun des 13 domaines de prévision amont)
Pour le cas des PARs sous la cible : se mettent en place des organisations (diminution du nombre de DPA par ex.) permettant de gérer cette diminution en attendant les résultats des projets 3P.
- **Centres Météos** : 2 (encadrement) + 5 (dont 1 ETP pour clim/réseau) modulé à +1 ou – 1 ETP pour des besoins en vacation saisonnière ou participation de l'encadrement au tour de prévision.
- **OBS** : cibles définies dans OBS2012 à la fois sur gestion de réseau et maintenance (variables selon les DIRs)
- **ADM** (en DIR) : 8
- **TTI** : 1 + 7 + éventuellement pôle de compétence sauf DIRIC : 1 + 10
- **Direction** : fusion des postes DA et ADE. La direction indique que pour l'heure, la seule compensation est +15% d'ITS en attendant le RIFSEEP.

L'année 2017 voit le démarrage d'un nouveau processus destiné à s'appliquer sur la période 2016-2021 :

- resserrement en cours de définition des activités de prévision amont en DIRs de métropole,
- mission confiée aux DIRDs pour un fonctionnement « en étoile » piloté depuis les CMIRs.

L'évaluation quantitative du besoin en exploitation (PREVI) permettra de dimensionner les besoins en ressources, dans le cadre du fonctionnement en « étoile ».

Pour l'instant, la lisibilité des projets de la direction est nulle. Tout découlera des réflexions du programme « Prévision-Production ».

.Point d'étape du programme « Prévision-Production » (PPP)

Un poste supplémentaire a été mis en place au CNRM pour travailler sur le sujet.

Le président-directeur général estime qu'il faut avoir la sagesse de « *faire entrer la science* » dans ce projet et de passer un peu de temps à l'étude des différents cas de figure envisagés, avant d'arbitrer et de prendre des décisions lourdes.

Nous sommes d'accord avec cette position : une révolution, ça se prépare.

La news importante est que le calendrier risque fort d'être revu avec Sympo2 encore 5 ans (au lieu d'une durée de vie qui était évaluée à deux ans).

C'est l'effet d'un éventuel passage à une prévision-production probabiliste plutôt que déterministe, même si l'instruction du sujet (l'enquête pour voir si c'est réalisable et dans quel calendrier) ne rendra ses conclusions que début mars.

La seconde news importante est que la problématique de l'expertise humaine est quasiment arbitrée : la direction s'oriente vers un outil avec une intervention humaine réalisable, mais seulement en central. 70 par an : c'est le nombre de situations qui nécessitent une intervention humaine, pour que les prévisions météo de Météo-France ne soient pas (trop) ridicules.

Conséquence de la première grosse news, la direction va demander les développements sur l'adaptabilité des DPA dans Sympo2, qu'elle avait écartés il y a quelques mois. L'iso 0°C c'est déjà fait, donc il ne reste plus que de réviser la production des pluies et ainsi, les 3 principaux axes d'amélioration de Sympo 2 demandés par les PREVI auront été traités. Donc la CFDT-Météo l'a demandé avec force.

Après un refus, à force d'insistance, DSR/D a indiqué « *on va regarder* ».

Espérons que ce n'est pas déjà « tout vu » !

.Point d'information sur le PPCR

Il s'agit d'appliquer le protocole national « Parcours Professionnels Carrières et Rémunération » (tout le protocole mais rien que le protocole, et évidemment pas plus), protocole que la CFDT a soutenu. Le premier ministre (M. Valls) en a imposé la mise en œuvre.

Il comporte des transformations de primes en points d'indice, ce qui augmente les pensions de retraite. Pour certains corps (catégories A, B, C), une revalorisation indiciaire des échelons est prévue (des reclassements dans des nouvelles grilles).

Attention aux réformes ayant un effet avant tout sur le montant de la pension (de retraite). Par exemple, les ITM partant en retraite en 2017 ont intérêt à attendre 6 mois après la mise en œuvre de la réforme du corps (réforme statutaire avec reclassements) et ne partir qu'à l'été 2017 pour arrondir le montant de leur pension. Cf. [notre article sur le sujet](#) et le document CFDT - Fonctions Publiques reprend et [explique ces éléments et propose un tableau de synthèse](#) pour toutes les catégories de fonctionnaires (A, B, C).

Résumé des 21 pages fournies par l'administration.

Dans chaque corps, les durées passées dans les échelons seront désormais les mêmes pour tout le monde (il n'y aura plus de « RDL », c'est déjà le cas pour les TSM). C'est ce qui est appelé le « cadencement unique ».

Pour les techniciens supérieurs de la météorologie (TSM) et les assistants d'administration de l'aviation civile, en 2016, la grille indiciaire a été revalorisée de 6 points en échange d'une suppression de 278€ de primes. En 2017 des reclassements dans une nouvelle grille sont effectués, le gain de points d'indice dépend de l'échelon, et en 2018, des points seront ajoutés dans cette

nouvelle grille. Ca y est : on est au cadencement unique pour tout le monde (il n'y aura plus de « RDL »).

La réforme du statut des ITM, après être passée en septembre au CSFPE (Conseil de la Fonction Publique de l'Etat), passe au Conseil d'Etat le 12 janvier. La CFDT-Météo en a déjà détaillé [les mesures principales](#). L'application en est prévue au 1er janvier 2017. Une mesure « primes-point » est aussi prévue ; elle débute elle aussi à partir de 2017.

Pour les adjoints d'administration de l'aviation civile et AiTM, comme les autres corps de catégorie C, une revalorisation des grilles indiciaires débute à partir de 2017, gain de 4 points d'indice (suppression de 167€ de primes). Des reclassements dans de nouvelles grilles ont lieu au 1er janvier 2017 tandis qu'un programme de revalorisation indiciaire s'échelonne jusqu'en 2020 : des points d'indice sont ajoutés à chaque échelon.

Pour les attachés d'administration de l'Etat, des reclassements dans une nouvelle grille et de la transformation primes/points au 1er janvier 2017 (transformation de 167€ de primes). L'accès au « GRAF » est désormais possible pour les attachés principaux justifiant de 3 ans d'ancienneté au 10ème échelon et "*ayant fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle*" dans la limite de 20% des promotions annuelles.

Pour des détails, ou des réponses à vos interrogations, [nous consulter](#).

.Mise en œuvre en 2016 de la prime d'intéressement 2017 - 2019

Le plafond de cette prime passe de 150 à 200 €, six objectifs doivent être atteints. Deux nouveaux indicateurs : un portant sur le développement durable avec l'économie d'énergie, l'autre sur la satisfaction du client Défense.

125 € seront versés au titre de cette prime en 2016. L'indicateur qui a failli est le nombre de visites sur internet : 1,3 million au lieu de 1,5 million.

Votes : 2 POUR CFDT-MÉTÉO, 4 Absentions Solidaires-Météo, 4 CONTRE FO et CGT

.Point d'information sur le RIFSEEP

De nombreux corps sont entrés dans ce nouveau régime indemnitaire.

Date d'entrée pour les TSM et les ITM : 1/7/2017 : la fonction publique aurait arbitré cette date.

La liste des primes qui vont être absorbées et disparaître avec la mise en place de ce nouveau régime est en cours d'élaboration ; on sait d'ores et déjà que les primes informatiques en font partie (des primes qui disparaissent).

Le RIFSEEP comportera 2 parties, l'IFSE et le CIA.

Des groupes de (niveaux de) fonction vont être constitués, chez les TSM et les ITM. C'est l'IFSE.

La direction a prévu une « réunion d'étape » avec les représentants des personnels début mars et entend présenter son projet à la Fonction Publique et Bercy au cours du second semestre.

Pour les corps communs, le RIFSEEP devait s'appliquer à compter de 2016 pour les adjoints, juillet 2016 pour les assistants, ce qui va impliquer une nouvelle concertation à Météo-France car les modalités de gestion sont en cours d'instruction.

Concernant les IPEF, la CFDT-Météo demandent où les postes de Météo-France sont-ils défendus en terme de valeurs/poids des fonctions concernant l'IFSE mise en œuvre ?

La DRH a expliqué qu'il y avait beaucoup de retard dans la mise au point du fonctionnement pour les IPEF, malgré une bascule prévue le 1er janvier.

Elle indique que des groupes de travail "*planchent depuis longtemps*", sans préciser ni lesquels ni sous l'égide de qui. La CFDT-MÉTÉO partira aux renseignements de son côté... (Note post-CTEP : la prochaine réunion sur le sujet avec des données sur le montant des nouvelles primes, aura lieu au premier trimestre 2017, après la mise en place officielle. Vous avez dit scandaleux ?)

Pour les TSM et les ITM, quelle est la part que prendra la prime à la manière de servir (le CIA), qui représente la seconde partie de la prime ?

La CFDT-MÉTÉO rappelle à nouveau, comme en avril, comme en septembre, que le président-directeur général a reçu un courrier de la Fonction Publique mettant en avant que cette part CIA était optionnelle et que Météo-France était tout à fait en droit de ne pas la mettre en place.

En réponse, le p-dg indique qu'il ne souhaite pas que le dispositif de Météo-France inscrive un CIA à zéro. En revanche, dans la mise en œuvre, il est d'accord pour que la somme des versements CIA ne dépasse pas ceux aujourd'hui mis en œuvre pour la modulation de l'ITS à la manière de servir (88 k€, moins de 0,4 % des 25 M€ d'ITS).

La CFDT-MÉTÉO relève que la DGAFP (M. Legoff) proposait un apaisement plus efficace.

.Présentation pour avis de la nouvelle instruction télétravail à Météo-France

CGT et CFDT-MÉTÉO estiment que suivre au mot près les circulaires du ministère n'est pas obligatoire (Météo-France étant « EPA ») mais que c'est souvent pertinent.

En outre, concernant l'achat et la fourniture de téléphone portable : appuyant la remarque de la CGT, la CFDT-Météo demande que l'administration mette à disposition « *un téléphone portable ou tout autre moyen permettant d'assurer une communication entre le télétravailleur et ses collègues* » en citant la note de gestion ministériel :

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 21 juillet, l'administration détermine, met à disposition et entretient l'équipement nécessaire au télétravail. Ce matériel comprend :

☐ *un ordinateur portable et, sur le lieu d'affectation de l'agent, une station d'accueil*

☐ *un téléphone portable ou tout autre moyen permettant d'assurer une communication entre le télétravailleur et ses collègues. [...] utilisation de la ligne de téléphonie fixe privée de l'agent est proscrite, cette solution ne permettant pas le respect de la vie privée de l'agent. »*

Le p-dg estime qu'il faut s'aligner sur ce que fait le ministère.

Il assume cette position, malgré de probables impacts budgétaires.

La CFDT-MÉTÉO s'en félicite.

La DRH s'interroge sur l'intérêt d'un bilan en CAP sur le travail à distance mais ne s'y oppose pas.

La DRH reconnaît par ailleurs que des bilans plus fins par service gagneraient à être faits, à fréquence annuelle, au sein du service (réunion de cohésion), visant à améliorer la gestion du service et des télétravailleurs.

Le télétravail par périodes regroupées sur une base mensuelle ?

Faut-il ne retenir dans les textes de Météo-France que la « base mensuelle », pour être strictement conforme au décret ? Et ainsi supprimer la mention de « travail pendulaire ». La CFDT-MÉTÉO est contre, estimant un risque de « désocialisation » : le mode « pendulaire » oblige à se rendre en centre météo plusieurs jours par semaine ; prudence avant d'y mettre fin.
FO s'oppose à ce que la fonction de PAR soit télétravaillable.

Vote sur cette nouvelle instruction : FO et CGT abstention, POUR : Solidaires et CFDT-Météo

.La direction présente un mode opératoire pour assurer la continuité du service public en cas de grève au sein de Météo-France

L'objectif semble être de faire disparaître toute efficacité d'un futur mouvement de grève. La "sécurité des personnes et des biens" a bon dos... La CFDT-MÉTÉO souligne qu'il y a une dichotomie entre l'importance donnée au poste durant une grève, et les reconnaissances fonctionnelles ou dans les organisations (ex. de l'observateur à Roissy, etc.).

Pour Roissy, le p-dg estime que les enjeux sont très, très importants, mais reconnaît qu'il s'agit essentiellement d'enjeux commerciaux.

Au final, les débats tournent en rond, une déclaration est lue à titre intersyndical :

« Les représentants du personnel CFDT-Météo, Solidaires-Météo, SNM-CGT et SNITM-FO au CTEP du 15 décembre 2016 ne valident pas le mode opératoire proposé par la direction pour "assurer la continuité du service public au sein de Météo France en cas de grève".

Ce document sort du champ des assignations certains agents qui se voient ainsi carrément privés de leur droit de grève et prévoit certaines assignations particulières qui ne sont pas justifiées par "les nécessités de l'ordre public ou la sécurité des personnes et des biens" mises en avant pour restreindre l'exercice du droit de grève.

De plus, il maintient trop de flou sur les activités à assurer en cas d'assignation, activités qui doivent être précisées dans une liste de tâches exhaustive, service par service. »

La direction estime que le nombre d'assignés doit être restreint, c'est pourquoi, par « souci de transparence », elle liste des agents « qui doivent assurer un service continu en cas de grève ». Les coûts relatifs aux assignations jouent sans doute aussi (en 2016, elles ont coûté 38 000 €). Le p-dg indique les fiches de poste concernées seront modifiées pour que tout agent postulant le fasse en connaissance de cause. Une notification des personnels concernés et aujourd'hui déjà en poste sera opérée.

Quelle liste des tâches assurées ?

La CFDT-Météo estime qu'il est anormal que le Temsi soit demandé aux agents notifiés en Outre-Mer (DIRAG), et rappelle que le p-dg avait donné son accord pour supprimer l'alerte tsunami de la liste des tâches demandées en DIRAG. Le p-dg promet un dispositif d'arbitrage : des débats auront lieu localement et un ré-arbitrage par la DG sera possible en cas de désaccord en CTSS local. C'est toujours ça de pris !

Vote unanime négatif sur ce projet : il sera modifié et re-soumis à l'avis du CT-EP.

.Évolution des MIRs en région ouest :

FO, CGT et Solidaires lisent une déclaration pour le maintien des 4 MIR en DIRO à 10 ans (la MIR44 pourrait être supprimée pour renforcer d'autres pôles). Un groupe de travail piloté par la

DSO, appelé OSMOSE, a rendu des conclusions sur une implantation-cible (à 10 ans) il y a quelques semaines. Le rapport élaboré par ce GT doit être présenté au CT-EP le 24 janvier ; le p-dg renvoie la discussion à cette date.

.Une expertise externe sur l'impact des ré-organisations est obtenue

Le CHSCT-EP est rattaché au CT-EP. Or, il y avait été demandé une expertise externe sur l'impact des ré-organisations. Le p-dg indique qu'il est d'accord pour la mettre en oeuvre.

« Les représentants du personnel au CHSCT-EP de Météo-France, Solidaires-Météo, SNITM-FO, SNM-CGT, CFDT météo, considèrent d'une part que les projets de réorganisation en cours et prévus dans le cadre du prochain COP à Météo-France constituent des projets d'aménagement importants au sens du décret, et d'autre-part, que le CHSCT-EP n'est pas en mesure de rendre un avis motivé sur les impacts de ces réorganisations en matière de santé au travail.

Par conséquent [...] les représentants du personnel Solidaires-Météo, SNITM-FO, SNM-CGT, CFDT météo, au CHSCT-EP exigent une expertise par un cabinet indépendant portant sur les impacts en matière de santé au travail des réorganisations en cours et prévues dans le cadre du COP 2017-2021. »

.Kerguelen :

Nous continuons les débats en espérant la mise en place d'un second poste mais la direction refuse. Côté représentants des personnels, l'importance de Kerguelen est rappelée en termes de rayonnement scientifique de notre Établissement.

Il est de plus suggéré à la direction d'évaluer le coût d'une configuration à deux agents.

Le Président déclare qu'il lui appartient de faire des arbitrages, et que, même si sa position n'est pas arrêtée, la mission à Kerguelen ne lui apparaît pas prioritaire. En résumé, ce serait soit, un fonctionnement seul comme actuellement mais en parvenant à régler les conditions de travail de l'agent, soit, si c'est impossible, alors ce sera la suppression de toute présence.

.Météo-France Régie (MFR)° :

Son avenir est incertain. Le p-dg rappelle que tout filiale est à n'utiliser que si cela a un intérêt. Météo-France Régie assure la recherche de clients pour la publicité en ligne (sur internet). Météo-France lui a retiré sa confiance pour les téléphones mobiles. Si le marché « publicité sur internet » était perdu, MFR pourrait disparaître : 3 personnes devront alors être « recasées ».

Liquidation des pensions par le Service des retraites de l'État (SRE)

Une nouvelle procédure d'admission à la retraite à l'égard des fonctionnaires civils, des magistrats et des militaires relevant de Météo-France va se mettre en place... Point non traité, le p-dg renvoie vers les documents préparatoires.